

Tle

# Spécialité HISTOIRE, GÉOGRAPHIE, GÉOPOLITIQUE, SCIENCES POLITIQUES

## La méthode pas à pas



Valérie Duhin  
Hélène Lamacz

- Le cours complet
- Les fiches de révision
- Des sujets type Bac
- Les corrigés détaillés



## PARTIE 1

# APPRENDRE EFFICACEMENT SON COURS POUR SE PRÉPARER AUX EXERCICES DEMANDÉS





Tous les thèmes d'HGGSP sont organisés de la même façon: une notion est au cœur de la réflexion, par exemple, en terminale, le patrimoine ou la connaissance ou l'environnement.

D'abord il y a toujours une introduction qui définit la notion ainsi que les enjeux du thème.

Puis la notion est étudiée selon deux axes: chaque axe interroge un aspect spécifique de la notion. Un objet d'étude conclusif s'ajoute à ces deux axes: il ne s'agit pas d'amener une dimension supplémentaire dans l'étude de la notion, mais d'appliquer les connaissances et les outils d'analyse déjà acquis à un espace, un temps ou un objet spécifique.

Dans chaque axe et dans l'objet d'étude conclusif, des jalons sont étudiés. Ces jalons sont des exemples problématisés qui permettent de mettre en évidence un ou plusieurs enjeux inhérents à la notion étudiée. Les jalons de l'objet conclusif sont uniquement des exemples (il n'y a pas de nouvelle notion amenée dans l'objet conclusif).

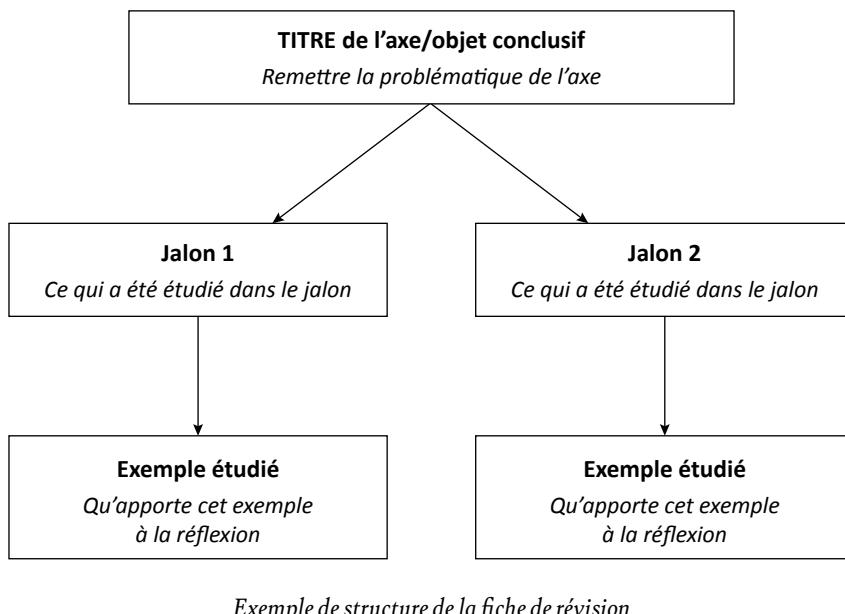
Il faut donc connaître ces exemples avec précision mais aussi, et surtout, bien comprendre pour quelles raisons il est intéressant de les étudier dans la réflexion menée sur la notion.

INTRODUCTION	DEUX AXES	L'OBJET D'ETUDE CONCLUSIF
<ul style="list-style-type: none"><li>- Pour définir le sens de la notion et son évolution</li><li>- Pour dégager les enjeux du thème</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- L'axe 1 : précise l'approche en se centrant sur un type d'enjeu.</li><li>- L'axe 2 : élargissement (temps, espace, politique, géopolitique) pour étudier d'autres enjeux. Les jalons proposent des exemples problématisés pour traiter la thématique de l'axe.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Un thème précis est proposé (le plus souvent un espace ciblé ou un domaine précis).</li><li>- Transférer les analyses et appliquer les connaissances acquises dans les axes à un objet spécifique. Des jalons pour guider la réflexion</li></ul>

*L'architecture du programme d'HGGSP*

Pour pouvoir mobiliser rapidement des connaissances précises et pertinentes lors des exercices type-bac, il faut bien évidemment apprendre son cours mais également bien le comprendre. Bien comprendre son cours, c'est avoir assimilé les problématiques propres à chaque notion et à chaque axe de cours et savoir dans quel but chaque jalon a été étudié. Ainsi, face à un sujet de dissertation ou à un document, vous serez capable de cibler très rapidement les éléments de cours dont vous aurez besoin pour traiter cet exercice.

Organiser sa fiche de révision en ce sens est donc un bon moyen d'apprendre et de s'approprier les problématiques du cours mais aussi d'être efficace lors de l'épreuve où vous n'avez que deux heures pour réaliser chacun des exercices !



Il s'agit de bien identifier pour chaque axe ou objet d'étude quel est l'objectif de réflexion, de repérer les idées et connaissances essentielles abordées dans chaque jalon et d'expliquer ce que chaque exemple a apporté à la réflexion d'ensemble.

En réalisant votre fiche de révision de cette façon, vous allez apprendre votre cours : d'abord parce que vous allez le relire, puis parce que vous allez réécrire les notions et idées les plus importantes, ainsi que les noms, les dates et les lieux qu'il faudra citer dans les copies.

Vous allez également apprendre en conscience, c'est-à-dire en comprenant vraiment pour quelles raisons tel exemple, telle situation, telle notion a été étudié dans le cadre du cours. L'objectif de cette fiche structurée est de vous permettre de relier les idées aux exemples ainsi que les problématiques aux situations qui les traitent. Autrement dit, les connaissances seront classées sur votre fiche de révision et dans votre mémoire. En situation d'exercice type-bac, il sera plus facile d'organiser votre réflexion.

En effet, face à un sujet de dissertation, après l'avoir analysé et problématisé, vous saurez sélectionner plus vite les idées et exemples associés qui permettront de répondre à votre problématique. Lors de la lecture des documents dans l'exercice d'étude de document(s), vous réussirez mieux à comprendre les problématiques auxquelles ils se rattachent et quelles connaissances mobiliser pour les comprendre et les expliquer.

Cette partie vous propose de vous aider à apprendre vos cours d'HGGSP: vous y trouverez l'essentiel du cours (les notions, le vocabulaire, les exemples...) ainsi qu'une proposition de fiche de révision.



# De nouveaux espaces de conquête

L'étude de ce thème a un double objectif : identifier, au-delà des territoires terrestres, les possibilités d'affirmation et de développement des États liées à la conquête de l'espace et de l'océan ; comprendre les défis et rivalités qui en découlent avec l'entrée en jeu de nouveaux acteurs, notamment les entreprises privées.

Les deux axes sont abordés sous l'angle géopolitique :

- Le premier met en avant les rivalités entre États, en donnant une large place aux enjeux militaires, à la fois dans l'étude de la course à l'espace depuis les années 1950 et dans celle de la dissuasion nucléaire et des forces de projection maritime.
- Le second s'intéresse, à travers les exemples de la station spatiale internationale et de la gestion internationale des mers et des océans, aux négociations diplomatiques qui permettent d'encadrer les rivalités interétatiques ainsi qu'aux coopérations internationales rendues nécessaires par des intérêts communs.

## Introduction : Océan et espace : quelles spécificités ?

- Une connaissance et une maîtrise en constante évolution.
- Les dernières frontières ?

<b>Axe 1</b> Conquêtes, affirmations de puissance et rivalités.	<b>Jalons</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les enjeux géopolitiques d'une conquête : la course à l'espace des années 1950 à l'arrivée de nouveaux acteurs (Chine, Inde, entreprises privées...).</li> <li>- Affirmer sa puissance à partir des mers et des océans : la dissuasion nucléaire et les forces de projection maritimes.</li> </ul>
<b>Axe 2</b> Enjeux diplomatiques et coopérations.	<b>Jalons</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Coopérer pour développer la recherche : la station spatiale internationale.</li> <li>- Rivalités et coopérations dans le partage, l'exploitation et la préservation des ressources des mers et des océans : de la création des zones économiques exclusives (Convention de Montego Bay) à la gestion commune de la biodiversité (conférence intergouvernementale sur la biodiversité marine, BBNJ : <i>Biological diversity beyond national jurisdiction</i>).</li> </ul>
<b>Objet de travail conclusif</b> La Chine : à la conquête de l'espace, des mers et des océans.	<b>Jalons</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Une volonté politique d'affirmation (discours, investissements, appropriations...).</li> <li>- Des enjeux économiques et géopolitiques considérables pour la Chine et le reste du monde.</li> </ul>

Source: Bulletin Officiel de l'Éducation Nationale du 25 juillet 2019.

Ce thème étudie comment l'espace et les océans, riches en ressources et encore en partie non-appropriés et mal connus, attisent les convoitises des États et d'autres acteurs privés. En effet, ce qu'il y a à gagner à travers la conquête (au sens de la découverte scientifique ou de l'appropriation) de ces espaces est important: c'est un moyen pour les États d'affirmer leur

puissance dans de nombreux domaines, et c'est un moyen de faire du profit pour les acteurs privés. Ceci génère de nouvelles tensions géopolitiques. Ce sont ces deux aspects qui sont au cœur du thème.

## 1. Les notions indispensables

### L'espace

L'espace est l'étendue qui nous sépare des astres et, plus généralement, sépare les astres entre eux. Il se situe au-delà de l'atmosphère terrestre (à partir de 100 km au-dessus de la surface de la terre: ligne de Karman).

La connaissance de l'espace est relativement récente. Jusqu'au milieu du xx<sup>e</sup> siècle, elle se limite à son observation (déjà importante grâce aux télescopes, dont celui de Newton en 1672) et à des calculs théoriques. L'exploration spatiale commence vraiment à la fin Seconde Guerre mondiale et encore plus avec les rivalités durant la Guerre Froide. Aujourd'hui les missions scientifiques continuent: dans l'ISS, avec l'exploration de Mars... Mais l'univers reste encore inconnu en très grande partie. De nouvelles rivalités apparaissent: certains États cherchent à montrer leur supériorité scientifique, financière, technologique à travers les missions spatiales, d'autres veulent utiliser l'espace comme un nouveau réservoir de ressources.

### Les océans

Ils se définissent comme une grande étendue d'eau salée ininterrompue, encerclant les continents et les archipels. Il y a ainsi sept océans: l'Atlantique nord, l'Atlantique sud, le Pacifique nord, le Pacifique sud, l'océan Indien, l'océan Arctique et l'océan Austral. La connaissance géographique des océans (contours, superficie) est terminée depuis longtemps. L'océanographie en revanche, centrée sur la connaissance des courants marins, de la faune et de la flore, des fonds marins, est plus récente (xix<sup>e</sup> siècle). Les abysses par exemple restent encore mal connus: seuls 2% des fonds abyssaux sont connus par des explorations. L'exploration des océans est une mégascience qui nécessite de très gros investissements et, de ce fait, une coopération forte entre États.

Les océans sont des espaces stratégiques pour les États: riches en ressources (halieutiques, sable, sel, énergie éolienne...), indispensables au développement économique dans le cadre de la mondialisation (routes et passages maritimes), essentiels à la puissance militaire.

## 2. L'essentiel à savoir

### Les enjeux géopolitiques de la conquête spatiale

La conquête spatiale désigne l'ensemble des missions exploratoires entreprises depuis la mise en orbite, par l'URSS, du premier satellite artificiel en 1957 (*Spoutnik*) jusqu'au projet d'exploration habitée de Mars, et la compétition à laquelle les grandes puissances se sont adonnées dans cette «course à l'espace»: d'abord entre les États-Unis et l'URSS pendant la Guerre Froide, auxquels s'ajoutent aujourd'hui l'Union européenne, la Chine, l'Inde et d'autres États.

Il y a donc un enjeu géopolitique car les États se mettent en concurrence pour explorer l'espace et s'en approprier les ressources. Des rivalités apparaissent entre les États: l'espace devient un instrument de démonstration de puissance scientifique, technologique, économique (*softpower*) et militaire (*hardpower*). Les acteurs de la conquête spatiale se multiplient: de nouveaux États s'invitent dans la course à l'espace (la Chine et l'Inde) et les acteurs privés (entreprises comme Blue Origin ou SpaceX) fleurissent. Le *Space Act* de 2015 aux États-Unis a favorisé l'émergence des acteurs privés dans la conquête spatiale, avec des objectifs plus économiques. Ils coopèrent parfois avec les agences spatiales nationales (SpaceX avec la NASA).

### Les mers et océans permettent aux États d'affirmer leur puissance

Les mers et océans sont le support privilégié par les États pour affirmer leur *hardpower*. Toutes les grandes puissances militaires sont des puissances maritimes. Le pouvoir de dissuasion nucléaire est ainsi intensifié pour les États qui disposent d'une flotte maritime importante et qui peuvent déplacer leurs armes nucléaires au plus proche des ennemis à intimider. C'est aussi sur les océans que repose la **force de projection** qui assure la puissance militaire d'un État. Faire patrouiller en haute mer des porte-avions, sous-marins et autres navires de guerre, garantit aux États de pouvoir intervenir

rapidement hors de leurs frontières. Les États qui disposent d'une telle force de projection sont assez peu nombreux et sont de fait les plus grandes puissances militaires de la planète: il s'agit des États-Unis, 1<sup>re</sup> puissance militaire maritime, suivis par la Chine, la Russie, le Japon puis les pays d'Europe (Royaume-Uni et France). De nouveaux États développent leur puissance militaire en mer, comme l'Inde par exemple.

Les mers et océans sont aussi un moyen pour les États d'afficher leur *softpower*, à travers leur puissance technologique, financière et scientifique révélée par le matériel qu'ils déplient sur les océans. Enfin, avoir la maîtrise des mers et des océans est un atout considérable sur le plan économique et commercial avec la maritimisation (processus d'accroissement des échanges internationaux par voie maritime qui s'accélère depuis les années 1970). Les plus grandes puissances économiques sont les États qui contrôlent les routes maritimes et les passages stratégiques et qui possèdent des ZEE dans lesquelles ils exploitent des ressources *offshore* (hydrocarbure, éolien marin, zones de pêche...).

## La coopération dans l'espace

La recherche et l'exploration spatiales se développent pendant la Guerre Froide où, malgré les rivalités fortes entre États-Unis et URSS, les premières coopérations internationales se mettent en place. La NASA affiche ainsi la volonté de développer une coopération avec des pays comme l'Espagne, la Grèce, l'Inde ou le Brésil qui acceptent que des tirs de fusées soient réalisés depuis leur sol. L'URSS signe aussi des partenariats, notamment avec la France en 1966 (coopération scientifique par le partage de connaissances).

C'est aussi pendant cette période que 11 États européens créent l'Agence spatiale européenne avec un programme de lanceurs civils de satellites (Ariane) ceci pour assurer l'indépendance spatiale de l'Europe dans le cadre de la Guerre Froide.

La coopération la plus aboutie consiste en la mise en orbite d'une station spatiale commune: l'ISS. Ces coopérations multiples s'expliquent d'abord par des exigences financières: la recherche spatiale est si onéreuse que les coopérations entre États sont indispensables pour réunir les moyens nécessaires. La coopération scientifique est également fructueuse et permet des progrès plus rapides. Mettre en place des accords et des formes de coopération poursuit également un objectif diplomatique: cela permet de nouer des relations entre États, parfois entre d'anciens rivaux (Les États-Unis et la Russie dans l'ISS). La coopération peut aussi être menée sur un plan juridique, à l'ONU, pour établir un Droit de l'espace.

Ces coopérations ne doivent pas faire oublier que les rivalités persistent néanmoins dans le cadre de la conquête spatiale: ainsi la Chine mène un programme en dehors de ce cadre pour affirmer pleinement sa puissance et sa souveraineté dans l'espace.

## Le droit de la mer: partager, exploiter et préserver les océans

Avant l'adoption en 1982 de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, les espaces maritimes étaient essentiellement régis par la liberté de navigation. Depuis l'essor du transport maritime, la mer est devenue un espace d'enjeux stratégiques, politiques, militaires, économiques, d'exploitation de richesses et un moyen de communication entre les continents et les peuples et il s'est révélé essentiel pour les États de mettre en place un cadre international pour définir les espaces maritimes, afin de garantir un équilibre entre les principes de la liberté des mers, de l'exploration et de l'exploitation des espaces maritimes. La Convention, dite de Montego Bay en 1982, est le premier pilier commun qui a mis en place un régime juridique international pour définir, délimiter et gérer ces espaces marins. L'application du texte est renforcée par la création d'un Tribunal international du droit de la mer. La Convention de Montego Bay délimite les espaces d'appropriation juridique pour les États (eaux territoriales puis ZEE à 200 milles marins du trait de côte). La haute mer, au-delà de la limite de la ZEE, n'appartient à aucun État, la pêche y est libre dans la limite d'accords de protection de certaines espèces. La Convention de Montego Bay fixe également des règles de circulation (libre dans les détroits et canaux) et de préservation des ressources biologiques en haute mer.

Depuis 2017 la Conférence intergouvernementale sur la biodiversité marine essaie de mettre en place des dispositifs juridiques contraignants. Mais il est extrêmement difficile de mettre d'accord les pays développés qui maîtrisent des techniques marines et les pays en développement qui cherchent à développer leur économie. Le traité BBNJ (*Marine Biodiversity of Areas Beyond National Jurisdiction*) a été signé par 108 États en 2023, enrichissant le droit de la mer sur le plan de la gestion commune de la biodiversité.

Tous les États ne ratifient pas ces traités internationaux, certains les ratifient et ne les appliquent pas. La coopération internationale dans les mers et océans reste difficile: elle est constamment freinée par les rivalités des États qui affirment leur souveraineté sur l'exploitation des ressources des ZEE et qui cherchent à agrandir leur ZEE (la Chine, les États d'Arctique qui convoitent les ressources mises à jour par la fonte des glaces).

### 3. Le vocabulaire spécifique

**Conquête:** Processus d'appropriation d'un espace effectué par un État, une entreprise ou un individu, qui nécessite souvent une action militaire et se traduit par un envahissement, une occupation et une colonisation du territoire. La conquête peut également être entendue au sens scientifique du terme, c'est-à-dire, celui des avancées de la science.

**Territorialisation:** Appropriation juridique, économique ou symbolique d'un espace.

**Zone économique exclusive (ZEE):** Espace maritime qui s'étend sur 200 milles marins (370 km) à partir du rivage, et sur lequel un État riverain dispose de l'exclusivité d'exploitation des ressources.

**Droit de l'espace:** C'est la branche du droit international qui traite des activités des États dans l'espace dit «extra-atmosphérique». Cinq traités internationaux ont été négociés au sein des Nations Unies. Le 1<sup>er</sup> traité de l'espace, en 1967, régit les activités des États en matière d'exploration et d'utilisation de l'espace extra-atmosphérique (notamment la lune). Les quatre autres traitent des dommages causés par les objets spatiaux, leur immatriculation, et à nouveau des corps célestes en 1979 (la Lune et les autres corps célestes du système solaire deviennent «patrimoine commun de l'Humanité»). Certains États ne les ratifient pas.

Le *Space Act* de 2015 aux États-Unis et les ambitions chinoises dans l'espace fragilisent le droit de l'espace aujourd'hui.

**Droit de la mer:** C'est l'ensemble des règles, dans le droit international, qui codifient l'appropriation juridique et l'utilisation des espaces maritimes. Le droit de la mer s'enrichit de nouvelles mesures concernant la préservation des océans. Certains États ne ratifient pas les traités internationaux concernant les océans.

**Force de projection maritime:** Capacité d'un État à déployer ses forces militaires maritimes au-delà de ses frontières.

**«Collier de perles»:** Stratégie chinoise visant à installer des ports commerciaux et des bases militaires chinoises le long des routes maritimes stratégiques pour le commerce mondial.

**«Nouvelles routes de la soie»:** C'est le nom donné au réseau de routes terrestres et maritimes que la Chine construit sur et hors de son territoire pour se relier à l'Europe (en référence à la route de la soie médiévale).

## 4. Les exemples du programme à connaître

### La course à l'espace pendant la Guerre Froide

À la fin de la Seconde Guerre mondiale et jusque 1991, les rivalités liées à la course à l'espace se sont développées et ont atteint un niveau extrêmement important. Durant cette période, l'espace est devenu un moyen de s'affronter à travers la compétition scientifique, technologique et médiatique. Réaliser un exploit spatial est un moyen, pour l'URSS et les États-Unis de prouver la supériorité de leur modèle à travers ses capacités financières et technologiques. Une course à l'espace est ainsi lancée après la mise en orbite par l'URSS de Spoutnik en 1957 puis le premier vol habité (Youri Gagarine en 1961), marquée par la surenchère américaine lors du discours de Kennedy de 1961 qui aboutira à l'alunissage, en direct, de 1969. Le but scientifique de ces missions spatiales n'est pas le premier objectif recherché, la publicité faite par les États autour de ces succès (propagande soviétique et média-tisation aux États-Unis) révèle combien il est question de marquer une puissance supérieure à l'autre bloc dans le contexte de la Guerre Froide.

Ces rivalités spatiales s'atténuent en même temps que la Guerre Froide dans les années 1970 (rencontre des navettes spatiales Apollo et Soyouz en 1975) et reprennent dans les années 1980 avec la militarisation de l'espace (Programme d'initiative de défense stratégique du président des États-Unis R. Reagan).

Les rivalités spatiales disparaissent en 1991 mais reprennent avec de nouveaux acteurs: de nouveaux États qui deviennent à leur tour des puissances spatiales. Ainsi le retour de la Russie comme puissance spatiale, l'Inde qui prouve qu'elle a sa place parmi les grandes puissances économiques à travers son programme spatial et la Chine qui mène une conquête spatiale assez offensive réactivent la course à l'espace.

### L'ISS

L'idée de l'*International Space Station* ou station spatiale internationale émerge à la NASA dès les années 60 mais c'est surtout après la fin de la Guerre Froide que le groupe de coopération s'est élargi. 16 pays et 5 agences spatiales travaillent pour l'ISS: les États-Unis avec la Nasa, la Russie, l'Europe avec l'Agence spatiale européenne, le Canada et le Japon. Chacune finance une partie du programme et fournit des pièces nécessaires à la construction de la station.

C'est en 1998 que le premier module est envoyé dans l'espace. Chaque agence spatiale est chargée de produire une pièce maîtresse de la station, ce qui crée une interdépendance forte entre les États. L'ISS couvre une superficie équivalente à celle d'un terrain de football, elle est située à 400 kilomètres d'altitude et fait le tour de la Terre 16 fois par jour. Une petite dizaine de personnes vit en permanence à son bord. C'est un laboratoire exceptionnel pour réaliser des expériences scientifiques de toute nature (physique, médecine, biologie...) notamment en impesanteur. C'est un modèle de partenariat multilatéral dans tous les domaines: financier, technologique, scientifique, juridique... Symbole de coopération et d'amitié, même en temps de crise au sol (en 2022 lors de l'invasion de l'Ukraine par la Russie, la coopération continue avec les astronautes russes dans l'ISS). La fin de l'ISS est programmée pour 2030. Des acteurs privés sont intéressés pour conserver et exploiter certains modules.

## L'affirmation de la Chine dans l'espace

La volonté de s'affirmer dans l'espace est un véritable programme politique instauré par Xi Jinping depuis son investiture en 2013 («le rêve chinois»). À travers un ambitieux programme scientifique de conquête de l'espace, Xi Jinping développe le nationalisme chinois et veut affirmer la supériorité de l'État communiste chinois, à échelles nationale et internationale. Mobilisant des moyens économiques colossaux (2<sup>e</sup> budget spatial du monde), la Chine multiplie les programmes spatiaux. Après l'alunissage d'un module en 2019, la Chine est devenue le premier pays à envoyer une sonde sur la face cachée de la Lune en 2024, elle a envoyé une sonde sur Mars en 2021 et elle dispose de sa propre station spatiale en orbite autour de la Terre, *Tiangong*, finalisée en 2022 et habitée en permanence. La Chine ambitionne de s'approprier des ressources disponibles dans l'espace. Tout un programme satellital est aussi déployé par la Chine pour développer les télécommunications sans dépendre de technologies étrangères et pour mieux cartographier son territoire, au service de ses ambitions économiques mais également militaires.

## L'affirmation de la Chine sur les mers et océans

La Chine mène une politique assez offensive d'affirmation sur les mers et océans à plusieurs échelles. Les océans sont d'abord le support indispensable à la puissance économique chinoise. En 2013, peu après son accession au pouvoir, Xi Jinping lance le projet des «**Nouvelles Routes de la soie** terrestres et maritimes» dont l'achèvement devrait voir le jour en 2049. La Chine investit massivement pour développer des infrastructures portuaires hors de son territoire (stratégie du **collier de perles**) et contrôler ainsi les routes maritimes. C'est aussi la puissance militaire chinoise qui s'affiche aujourd'hui sur la mer, comme annoncé par le livre blanc de la défense en 2019. Xi Jinping a lancé un vaste programme pour faire de la marine chinoise une marine de niveau mondial. Pour ce faire, un nouveau porte-avions est en construction. La Chine cherche également à s'approprier de nouveaux espaces maritimes: elle conteste la délimitation de ses ZEE et multiplie les constructions en mer de Chine, les polders et îles artificielles (aux îles Spratleys par exemple) afin d'accroître sa ZEE et se procurer davantage de ressources. À ces constructions s'ajoutent des installations militaires et des patrouilles permanentes, outrepasant le droit international. Il y a une véritable stratégie de territorialisation et de stratégie de barriérisation de la mer de Chine. Ces revendications en mer de Chine méridionale se matérialisent par une représentation cartographique devenue un symbole: une ligne discontinue en neuf, puis dix tirets. Les tensions sont très fortes avec le Japon (autour des îles Senkaku), avec les Philippines (qui ont porté plainte auprès du tribunal sur le droit de la mer) et avec Taiwan, victime d'une véritable stratégie d'étouffement par la Chine.

## 5. Les dates et noms à retenir

- 1957: Mise en orbite, par l'URSS, du premier satellite artificiel (Spoutnik).
- 1961: Premier vol spatial habité, réalisé par Youri Gagarine, citoyen soviétique.
- 1967: 1<sup>er</sup> traité de l'espace.
- 1969: Alunissage de la navette américaine Apollo 11, Neil Armstrong et Buzz Aldrin posent le pied sur la lune.
- 1982: Convention des Nations Unies sur le Droit de la mer à Montego Bay.
- 1998: Début de la construction de l'ISS.
- 2015: *Space Act*, loi fédérale des États-Unis qui autorise les citoyens américains à entreprendre l'exploration et l'exploitation commerciale des ressources spatiales.
- 2023: Accord BBNJ se rapportant à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et portant sur la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale.
- 2022: Station spatiale chinoise opérationnelle.
- 2030: Fin programmée de l'ISS.

### Xi Jinping

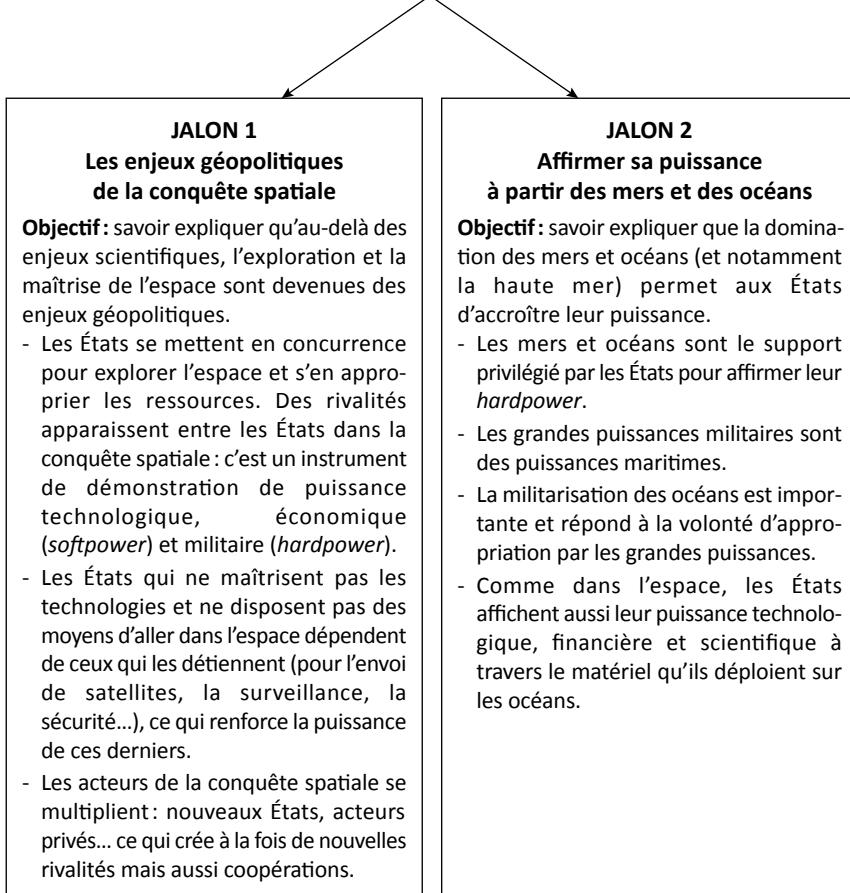
En 2011, Xi Jinping, à la tête du PCC (Parti communiste chinois), parle du «rêve chinois» qui deviendra le slogan de sa présidence à partir de 2013. Le rêve chinois est un programme politique nationaliste visant au renouveau de la nation chinoise et qui prévoit d'en faire la plus grande puissance mondiale (économique, militaire, spatiale...) d'ici le centenaire de la République populaire de Chine. Pour atteindre ce but, l'État chinois développe son programme spatial et déploie ses forces militaires en mer de Chine et dans l'océan Indien pour s'approprier de nouvelles ZEE (et donc ressources) et contrôler les routes maritimes.

# 6. La fiche de révision

**Le but de ce chapitre :** comprendre comment l'espace et les océans, espaces encore en partie non-appropriés et mal connus attisent les convoitises des États et d'acteurs privés qui y voient des possibilités d'affirmation et de développement, ce qui crée des rivalités et une nécessaire régulation.

## AXE 1

**Objectifs de l'axe :** comprendre que conquérir l'espace et les océans permet à certains États d'affirmer leur puissance.



### EXEMPLE étudié dans le jalon 1

Que montre l'exemple étudié dans ce jalon ?



#### **La course à l'espace des années 1950 à l'arrivée de nouveaux acteurs (Chine, Inde, entreprises privées...)**

Il s'agit d'interroger les rivalités liées à la course à l'espace pendant la période où elles ont été les plus fortes : pendant la guerre froide, puis de définir qui sont les nouveaux acteurs de la conquête spatiale aujourd'hui.

- L'espace devient pendant la GF un moyen de se faire la guerre à travers la compétition. L'URSS et les États-Unis l'utilisent de deux manières. D'abord pour prouver la supériorité de leur modèle (capacités financières et technologiques) puis pour développer des programmes spatiaux militaires (missiles longue portée de l'URSS, IDS de Reagan en 1983).
- Parallèlement un droit de l'espace se construit néanmoins, régissant les activités des États en matière d'exploration et d'utilisation de l'espace.
- Ces rivalités spatiales s'atténuent en même temps que la guerre froide. De nouvelles concurrences apparaissent alors. Celles de nouveaux États qui deviennent à leur tour des puissances spatiales : l'UE, le retour de la Russie comme puissance spatiale, l'Inde qui prouve qu'elle a sa place parmi les grandes puissances économiques à travers son programme spatial et la Chine qui mène une conquête spatiale assez offensive.
- Le *Space Act* de 2015 aux EU fait émerger les acteurs privés avec d'autres objectifs, plus économiques. Ils coopèrent parfois avec les agences spatiales nationales. Ceci marque une évolution forte du droit de l'espace.

### EXEMPLE étudié dans le jalon 2

Que montre l'exemple étudié dans ce jalon ?



#### **La dissuasion nucléaire et les forces de projection maritimes**

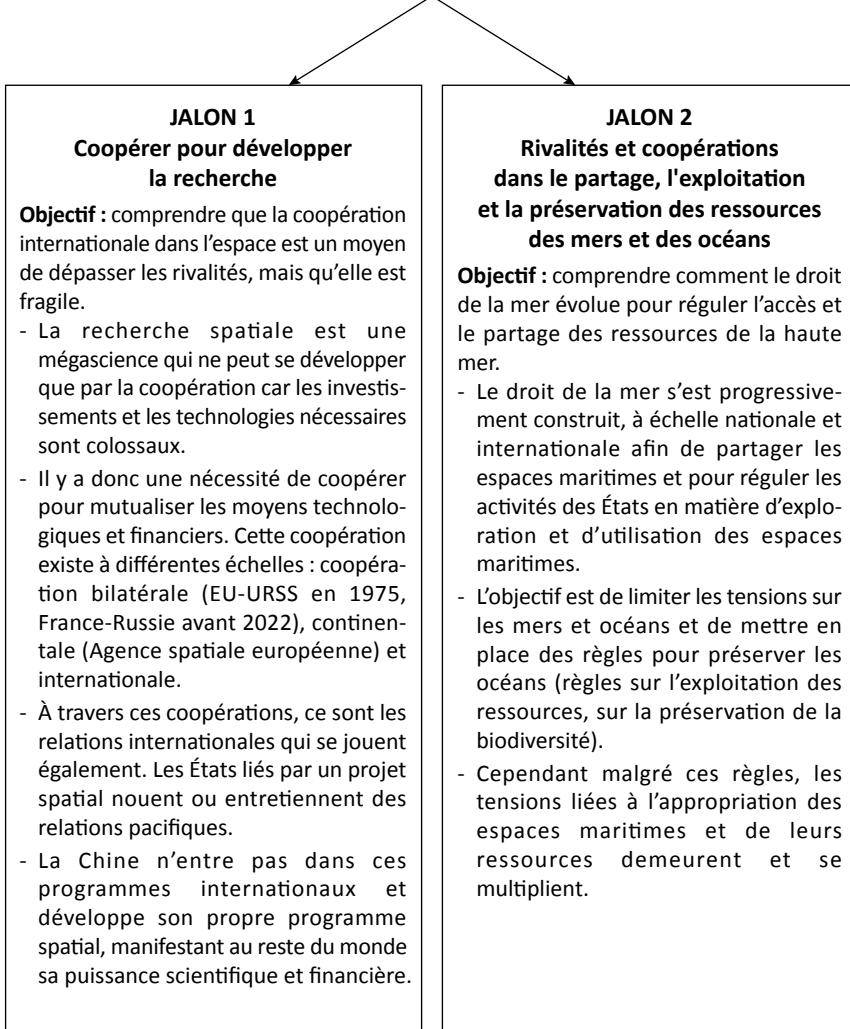
Il s'agit d'étudier pourquoi les océans sont le support privilégié de la puissance militaire des États.

- Un État disposant de l'arme nucléaire peut exercer son pouvoir de dissuasion nucléaire sur la mer via ses navires de guerre et sous-marins qui permettent d'approcher et menacer le territoire de son adversaire.
- C'est aussi sur les océans que reposent les forces de projection des États (Force de projection d'un État = sa capacité à déployer ses forces militaires au-delà de ses frontières). Détenir des porte-avions, sous-marins et autres navires de guerre, donne à certains États la capacité d'intervenir militairement rapidement partout dans le monde. Les États-Unis sont la 1<sup>re</sup> puissance militaire maritime, suivis par la Chine, la Russie, le Japon puis les pays d'Europe (RU et France) et l'Inde. Les rivalités entre ces puissances sont importantes.

## AXE 2

### Enjeux diplomatiques et coopérations

**Objectif:** comprendre que les puissances sont en rivalité pour s'approprier les mers et océans mais doivent également coopérer face aux investissements colossaux que demande la maîtrise de ces nouveaux territoires ainsi que pour mettre en place une gouvernance de ces espaces.



### EXEMPLE étudié dans le jalon 2

Que montre l'exemple étudié dans ce jalon ?



#### La station spatiale internationale (ISS)

Cet exemple montre pourquoi et comment les États coopèrent.

- Des défis ont rendu nécessaires des coopérations internationales pour développer l'ISS : des défis scientifiques et technologiques (mettre en commun les découvertes), mais aussi financiers (mutualiser les moyens) et géopolitiques (mettre fin aux rivalités de la guerre froide)
- La coopération est complète : chacun des 16 États impliqués fournit un élément essentiel sans lequel l'ISS ne pourrait fonctionner. Ainsi les États-Unis et la Russie coopèrent. En 2022, au début de la guerre en Ukraine, condamnée par les États-Unis de Joe Biden et la plupart des membres de l'UE, l'ISS reste même un espace diplomatique préservé où les États continuent à s'entendre.
- La coopération reste fragile : l'ISS cessera de fonctionner et sera détruite en 2030. Les États-Unis veulent reconquérir leur statut d'hyperpuissance spatiale autonome et sortir de la dépendance technique vis-à-vis de la Russie, tout en rejetant toute coopération avec la Chine qui a déjà mis au point sa propre station orbitale. La disparition programmée de ce lieu de science et de diplomatie unique marque la fin de la coopération à grande échelle dans l'espace.

### EXEMPLE étudié dans le jalon 1

Que montre l'exemple étudié dans ce jalon ?



#### De la création des ZEE (Convention de Montego Bay) à la gestion commune de la biodiversité (conférence intergouvernementale sur la biodiversité marine, BBNJ: *Biological diversity beyond national jurisdiction*).

Il s'agit ici d'avoir des exemples de textes régulant l'usage et la préservation des océans afin d'identifier les acteurs du droit des mers et océans et les difficultés à mettre en place ces règles.

- En 1982 la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer à Montego Bay garantit le principe de la liberté des mers tout en délimitant des espaces d'appropriation juridique pour les États, ce sont les ZEE et la zone internationale de la Haute mer. Presque tous les États y adhèrent et/ou l'appliquent.
- Le traité BBNJ, signé par 108 États en 2023, est une nouvelle juridiction internationale (ONU) sur la protection de l'océan en dehors des ZEE.
- Ces deux traités majeurs montrent l'évolution du droit international qui couvre des domaines de plus en plus larges (économie, environnement...) La préservation des mers et océans se situe à la croisée des coopérations et des rivalités : les tentatives de coopération sont freinées par les rivalités des États qui cherchent à agrandir leur ZEE.

## OBJET DE TRAVAIL CONCLUSIF

### La Chine : à la conquête de l'espace, des mers et des océans

**Objectif de cette partie :** Comprendre comment la Chine utilise la conquête de ces espaces comme un moyen de s'affirmer en tant que puissance et les nouveaux enjeux que cette politique soulève à échelle mondiale.

#### JALON 1

##### Une volonté politique d'affirmation (discours, investissements, appropriations...)

**Objectif :** comprendre la stratégie de la Chine pour affirmer sa puissance à travers les océans et l'espace.

- La volonté de la Chine d'étendre sa domination dans les océans (notamment en mer de Chine) est un programme politique nationaliste instauré par Xi Jinping depuis 2013. C'est d'abord une stratégie nationale destinée à unifier la population derrière ces projets impérialistes.
- La Chine s'affirme comme puissance économique à travers les investissements massifs dans la recherche spatiale et les moyens militaires maritimes.
- Elle s'affirme comme une puissance militaire à travers ses coups de force en mer de Chine (îles Senkaku/ Diaoyu, appropriation des îles Spratleys, bras de fer avec Taïwan) et le développement de ses moyens de projection maritimes (porte-avions, sous-marins).
- La Chine relance la course à l'espace à travers ses missions sur la Lune (exploration de la face cachée).
- La Chine utilise l'espace et les océans pour s'affirmer comme une puissance globale, en quête de nouveaux espaces pour soutenir sa puissance économique.

#### JALON 2

##### Des enjeux économiques et géopolitiques considérables pour la Chine et le reste du monde

**Objectif :** comprendre comment cette politique chinoise influence la géopolitique et l'organisation économique mondiale.

- La Chine réorganise à son avantage l'économie mondiale par les nouvelles routes de la soie (réalisation de réseaux sur les océans). La Chine affiche sa domination en matière de transport maritime. Elle s'affirme comme un acteur de 1<sup>er</sup> plan dans le fonctionnement de la mondialisation.
- Les nouvelles routes de la soie maritimes ont aussi un impact géopolitique : les États et flottes étrangères deviennent dépendantes de ce « collier de perles » de ports chinois : à la fois sur le plan commercial mais aussi militaire.
- Cette politique conquérante chinoise crée des tensions fortes qui impactent le reste du monde : en mer de Chine, avec Taïwan, mais également dans l'océan Indien (rivalités géostratégiques entre l'Inde et la Chine.) La course à l'espace qui s'installe entre les États-Unis et la Chine et leur refus de coopérer révèlent également les tensions qui existent entre ces deux puissances.



# Faire la guerre, faire la paix : formes de conflits et modes de résolution

L'étude de ce thème a un double objectif : comprendre les logiques des affrontements armés ; étudier les modalités de construction de la paix.

- Le premier axe s'appuie sur la définition classique de la guerre par Clausewitz pour aborder, à travers l'étude du terrorisme, le cas de conflits qui n'entrent pas dans le schéma « classique » des guerres entre États.
- Le second axe permet de comprendre, à travers les exemples des traités de Westphalie et des actions de l'ONU, la complexité de la construction de la paix et ses enjeux diplomatiques.

## Introduction : Formes de conflits et tentatives de paix dans le monde actuel.

- Panorama des conflits armés actuels.
- Essai d'une typologie : nature des conflits, acteurs et modes de résolution.

Axe 1	Jalons
La dimension politique de la guerre : des conflits interétatiques aux enjeux transnationaux.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La guerre, « continuation de la politique par d'autres moyens » (Clausewitz) : de la guerre de 7 ans aux guerres napoléoniennes.</li> <li>- Le modèle de Clausewitz à l'épreuve des « guerres irrégulières » : d'Al Qaïda à Daech.</li> </ul>
Axe 2	Jalons
Le défi de la construction de la paix.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Faire la paix par les traités : les traités de Westphalie (1648).</li> <li>- Faire la paix par la sécurité collective : les actions de l'ONU sous les mandats de Kofi Annan (1997-2006).</li> </ul>
Objet de travail conclusif	Jalons
Le Moyen-Orient : conflits régionaux et tentatives de paix impliquant des acteurs internationaux (étatiques et non étatiques).	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Du conflit israélo-arabe au conflit israélo-palestinien : les tentatives de résolution, de la création de l'État d'Israël à nos jours.</li> <li>- Les deux guerres du Golfe (1991 et 2003) et leurs prolongements : d'une guerre interétatique à un conflit asymétrique.</li> </ul>

Source: Bulletin Officiel de l'Éducation Nationale du 25 juillet 2019.

Ce thème a pour objectif de comprendre les logiques des guerres et les modalités de construction de la paix.

Il s'agira toujours d'étudier les **acteurs** des guerres et des processus de paix, les **enjeux** (ce que chacun a à perdre ou à gagner à faire la guerre et/ou la paix), les **modalités** d'affrontement ou de pacification, les **formes** prises par la guerre et la paix.

Les acteurs, enjeux, modalités et formes de la guerre et de la paix se sont renouvelés au fil des siècles sans que les anciennes manières de faire la guerre ou la paix ne disparaissent.

# 1. Les notions indispensables

## La guerre

La guerre naît toujours d'un antagonisme entre deux parties qui échouent à trouver un accord. On parle d'un conflit quand l'une des deux parties veut imposer sa volonté à l'autre et devient une guerre quand cette partie utilise la violence pour contraindre son adversaire et que celui-ci y répond par la violence.

La violence physique est un moyen: la fin est d'imposer sa volonté à l'ennemi. La guerre est donc un conflit armé dont l'intensité est variable (intensité en termes de mortalité de militaires, de civils mais aussi d'extension spatiale, de durée, de fréquence...).

La guerre peut aussi prendre des formes dans lesquelles les armes ne sont pas des armes à feu mais de la propagande, des produits économiques ou culturels (guerre économique, guerre culturelle, Guerre Froide).

Il existe plusieurs manières de classer les guerres pour établir une typologie:

- Une typologie en fonction de la forme prise par le conflit: des guerres interétatiques et régulières (entre au moins deux États, comme la guerre entre la Russie et l'Ukraine commencée en 2022) ou des guerres intra-étatiques et asymétriques (acteurs qui se battent au sein d'un même État: des séparatistes contre une armée officielle comme lors des deux guerres en Tchétchénie, mouvements de rebelles contre le pouvoir en place comme en Syrie à partir de 2011...).
- Une typologie en fonction de l'origine des acteurs engagés dans le conflit: des guerres d'intervention (des puissances extérieures au territoire où se déroule le conflit y interviennent comme l'intervention de la coalition menée par les États-Unis contre l'Irak en 1991) ou des guerres autochtones (menées par des acteurs qui vivent sur le territoire où se déroule le conflit)
- La typologie peut aussi se faire en fonction des causes des guerres (guerres pour l'appropriation de ressources, guerres pour l'appropriation de territoires, guerres idéologiques pour imposer un système de valeurs).

Ces dernières décennies, les conflits de forte intensité et guerres sont surtout localisés en Afrique, au Moyen Orient et dans une partie de l'Asie centrale, sans exclure les autres espaces.

## La paix

C'est l'absence de guerre, de conflit armé, d'actes de violences, qui est la définition de la **paix négative** (définie par ce qu'elle n'est pas, c'est-à-dire l'absence de guerre).

La **paix positive** est définie par ce qu'elle est: c'est un état d'harmonie, de sécurité, d'entente et coopération. C'est-à-dire qu'en plus d'une absence de tension, les différents acteurs s'entendent pour fixer des conditions ou des règles qu'ils s'engagent à respecter.

Il y a deux composantes pour établir la paix: les conditions de la paix (les termes des accords conclus pour mettre fin à la guerre) et les garanties de la paix (les éléments mis en place pour que la guerre ne reprenne pas).

Les modes de résolution des conflits sont diversifiés: un conflit peut se solder par une victoire écrasante d'une des deux parties et se terminer parfois sans aucun accord de paix, il peut aussi se terminer par la signature d'accords bilatéraux entre les belligérants (avec ou sans intervention d'États extérieurs au conflit) ou des accords collectifs qui établissent un système de sécurité collective. Les organisations internationales comme la SDN ou l'ONU sont encore d'autres manières de rétablir la paix.

## 2. L'essentiel à savoir

### La guerre selon Clausewitz

«La guerre n'est rien d'autre que la continuation des relations politiques avec l'appoint d'autres moyens»: cette citation signifie que la guerre est un instrument politique donc **un moyen d'action pour des acteurs politiques**. C'est une des formes que peut prendre la relation entre deux acteurs politiques pendant un temps. Le but de la guerre est de permettre d'imposer sa volonté à l'ennemi, de le contraindre à se soumettre, la violence n'en est que le moyen (la guerre n'est pas une fin en soi).

C'est une interaction bilatérale entre deux groupes organisés et structurés. La guerre commence lorsqu'une des parties agresse l'autre pour lui imposer sa volonté et que l'acteur agressé choisit de se défendre par la violence armée.

Pour Clausewitz, la guerre ne se gagne pas mais la violence armée permet de gagner une relation politique, temporairement. En effet une des deux parties engagées dans le conflit va dominer temporairement le rapport de force. (Ce nouveau rapport de force s'avère fondamental dans la régulation des relations politiques d'après-guerre).

Clausewitz met en évidence des caractéristiques communes à toutes les guerres qu'il a étudiées et qui sont des guerres régulières, aussi dites classiques ou conventionnelles :

Clausewitz différencie néanmoins la guerre limitée de la guerre absolue.

## Les nouvelles formes de guerre

Le modèle de Clausewitz est mis à l'épreuve par les «guerres irrégulières», notamment les guerres récentes liées au terrorisme islamiste, d'Al Qaida à Daesh.

De nouvelles formes de guerre qui ne reprennent pas les caractéristiques mises en avant par Clausewitz sont apparues: des guerres dans lesquelles les États ne sont plus les seuls acteurs, qui ne se déroulent plus suivant des normes acceptées par les belligérants et prennent des formes nouvelles (nouveaux acteurs, cibles, type d'arme et de stratégie). Ces guerres nouvelles existaient déjà sous Clausewitz qui les appelait parfois «petites guerres»: ce sont les guérillas, guerres civiles ou résistance de civils à des armées régulières (les Espagnols face à Napoléon). Mais c'est essentiellement au xx<sup>e</sup> siècle que de nouvelles formes de guerre ont émergé. Ainsi les attentats terroristes menés par Al Qaida puis Daesh ont donné naissance à un type de guerre inédit: la guerre contre le terrorisme, qui oppose des États à des groupes de combattants illégaux, difficilement identifiables et localisables. Cependant ces guerres correspondent toujours en partie à la définition de Clausewitz: ce sont toujours des situations nées de désaccords idéologiques et d'un antagonisme insurmontable, la guerre reste une forme d'action politique par laquelle des groupes cherchent à soumettre par la force des États qui choisissent de leur répondre par la violence.

Les États sont en difficulté pour mener ce type de guerre car les moyens militaires conventionnels sont inadaptés à la lutte contre le terrorisme. Ainsi lorsque G. W. Bush, président des États-Unis déclare la guerre au terrorisme d'Al Qaida et entreprend une intervention militaire en Afghanistan, ce n'est pas un conflit interétatique ni vraiment une guerre territoriale (pas de but de conquête). La guerre se transforme en chasse à l'homme contre Ben Laden, l'homme recherché et à abattre, comme un bandit. La victoire

de ce point de vue est américaine (Ben Laden est tué, le régime taliban est renversé en Afghanistan) et pourtant Al Qaida est toujours présent, voire renforcé dans certaines zones.

La guerre menée contre Daesh est plus territorialisée. Daesh cherche à s'établir sur un territoire donné et une coalition intervient en Irak/Syrie (assez indirectement, en aidant les armées nationales irakiennes et kurdes). Mais cette guerre est en réalité menée contre un ennemi transnational: les combattants viennent de tout horizon (djihadistes recrutés via internet partout dans le monde) et la guerre devient aussi une cyberguerre menée par la police qui surveille les réseaux... Sur le territoire les opérations armées ont en grande partie chassé Daesh mais sur le plan politique, l'idéologie de Daesh n'est pas éteinte.

Les guerres irrégulières se terminent rarement par des accords qui permettent de fixer les règles d'une nouvelle relation entre belligérants.

## Faire la paix par les traités

Construire la paix, c'est rétablir des relations nouvelles entre États, c'est un acte politique: il faut trouver un accord acceptable entre deux parties, donc passer par des négociations et définir des garanties pour éviter le retour des violences.

Les traités bilatéraux, passés entre États belligérants, sont la manière traditionnelle de faire la paix. Ces traités fixent les conditions de la paix en lien avec le conflit qui vient de se dérouler (pertes ou gains territoriaux, tracé des frontières, changements politiques...). Dans ces traités les garanties de la paix peuvent figurer: ce sont des dispositions qui visent à établir des relations durables entre les anciens ennemis (conditions acceptables, coopération...)

Ainsi les traités mettent fin à la guerre et préparent la relation future entre belligérants. Les traités bilatéraux peuvent aussi être conclus dans une perspective plus large comme les traités de Westphalie de 1648 qui mettent fin à la guerre de Trente ans: ils comportent des accords (cessions de territoires, indépendance des Provinces Unies, paix religieuse dans le Saint Empire Romain Germanique...) mais aussi des principes inédits destinés à réguler les relations entre États d'Europe. Ainsi de nouvelles formes de garanties sont ajoutées aux traités pour prévenir de nouvelles violences en Europe.

## Faire la paix par la sécurité collective

La sécurité collective consiste à prévenir ou réagir à une agression armée à l'encontre d'un ou plusieurs États, elle s'appuie sur le principe de non-recours à la force et un système de solidarité internationale. Les États garantissent mutuellement leur indépendance, ce qui implique une concertation politique entre États (établissement de principes communs notamment). La première expérience de sécurité collective moderne naît avec la SDN en 1920. La Société des Nations est la première organisation intergouvernementale créée pour «développer la coopération entre les nations et pour leur garantir la paix et la sécurité», les 26 articles du Pacte de la SDN comportent des aspects organisationnels mais aussi des principes et engagements (renoncement à la diplomatie secrète, réduction des armements, respect du droit international.)

L'expérience de sécurité la plus aboutie est la création en 1945 de l'ONU qui propose une vision positive de la paix en instaurant une coopération permanente entre les États (à l'Assemblée générale de l'ONU et au conseil de sécurité). L'ONU crée un Droit International garant de la paix. Le fonctionnement de l'ONU est sans cesse en évolution depuis sa création afin d'optimiser son efficacité, ainsi pendant son mandat de secrétaire général, Kofi Annan fait évoluer le système onusien face à la montée de guerres irrégulières et civiles. Il instaure un devoir d'ingérence de l'ONU dans les États où les droits humains fondamentaux sont mis en danger et fait de la protection des civils une nouvelle responsabilité de l'ONU.

L'efficacité de l'ONU est parfois limitée par son mode de fonctionnement et par le type d'intervention qu'elle mène. Le conseil de sécurité dans lequel certains membres siègent de manière permanente (États-Unis, Russie, Chine, Royaume-Uni et France) et peuvent exercer un droit de veto fragilise le fonctionnement démocratique et peut paralyser la prise de décision dans certaines situations de crise, surtout si l'un de ces États y est impliqué. Certaines puissances outrepassent parfois le Droit international, comme les États-Unis en 2003 lorsqu'ils interviennent en Irak contre l'avis de l'ONU. Les interventions des Casques bleus sur le terrain sont parfois inopérantes quand les groupes ou armées engagés dans un conflit les empêchent de protéger les civils, comme en 1995 quand les Casques bleus ont été impuissants à empêcher le massacre de Srebrenica.